



RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL

<p>CESR : 7^e mandature. NOTRE AMBITION POUR LA REGION NOS AXES STRUCTURANTS POUR NOS TRAVAUX.</p>

Séance plénière du mardi 24 juin 2008
Adopté à l'unanimité, moins 12 abstentions

Le Nord – Pas de Calais a longtemps été un moteur du développement de notre pays, en tête des régions françaises. Il reste une grande région, dotée d'atouts quantitatifs et qualitatifs forts. Toutefois, la dégradation, depuis quelques décennies, des indicateurs concernant tant ses performances que la condition de vie de ses habitants appelle une mobilisation coopérative de tous ses acteurs pour :

- Rejoindre la moyenne des régions françaises sur les indicateurs fondamentaux (santé, éducation, formation, emploi, création de richesses....) où le décalage du Nord/Pas de Calais n'est pas acceptable.
- Inscrire le Nord/Pas de Calais dans la voie d'un **développement durable, entreprenant et solidaire** en identifiant et en se saisissant des axes ou leviers de développement prioritaires qui lui permettront de se démarquer sur un certain nombre d'indicateurs avancés.

Le CESR entend être **un acteur impliqué et responsable** de cette mobilisation. La définition d'axes structurant ses travaux se situe dans cette perspective. Elle doit se fonder sur un accord préalable concernant l'identité et le rôle de notre Assemblée.

1. Identité et rôle du CESR

➤ **La légitimité du CESR se fonde sur..**

-**sa composition.** : Le CESR est l'instance la plus représentative de la société civile régionale.

-**sa capacité à prendre en compte la diversité des temps.** Préservé des aléas politiques notamment, au cœur de la société et du quotidien des hommes et des femmes de la région, le CESR est ainsi en mesure de proposer une vision équilibrée et de long terme pour le développement durable du Nord/Pas de Calais.

➤ Cependant il a parfois pu être reproché à certains de ses travaux **un manque de lisibilité, de pertinence, et de résonance.**

➤ Par ailleurs, **dans un paysage consultatif** qui a connu ces dernières années des évolutions profondes (multiplication des instances de concertation, des comités de pilotage, création des conseils de développement, etc...) le CESR peut s'appuyer sur la spécificité de son positionnement pour proposer **des approches décloisonnées des stratégies et des politiques.**

➤ Ce positionnement doit s'appuyer sur l'atout que constitue la diversité de sa composition pour, notamment :

- *transcender les approches ou les intérêts spécifiques des groupes constituant la société civile organisée, et contribuer ainsi à la clarification de l'intérêt général régional;*

- *identifier la manière dont ils apprécient la nécessité de telle orientation politique stratégique ;*

- *enrichir les conditions de mise en œuvre de ces choix stratégiques.*

Dans ces conditions, il convient aujourd'hui de :

➤ **Reconsidérer le rôle du CESR.**

Le CESR réaffirme sa vocation à se saisir et à être saisi de tout sujet d'intérêt régional.

Au delà de son statut de seconde assemblée de la Région, le CESR entend jouer un double rôle « **d'éclaireur** » et de **lanceur de débats** :

- *En éclairant les enjeux globaux, les déterminants des choix stratégiques et les conditions de mise en oeuvre des politiques.*
- *En sensibilisant sur les enjeux et les problématiques actuels et à venir*
- *En étant un acteur majeur de la qualification collective contribuant à l'identification de l'intérêt général, et en faisant preuve pour cela, en permanence, de pédagogie.*

➤ **Identifier ses interlocuteurs.**

Le **Conseil régional** est, par essence, l'interlocuteur privilégié du CESR qui se doit d'entretenir avec lui des relations fortes de coopération.

Toutefois, le CESR affirme sa volonté de s'adresser à l'ensemble des **décideurs** politiques, sociaux, économiques et culturels de la région, ainsi qu'à la **société** régionale.

2. Ambitions et axes structurants

La définition d'axes structurants de nos travaux pour la durée de la mandature a pour objet d'en améliorer la cohérence, la lisibilité, l'impact et d'en favoriser la transversalité.

↳ Ces axes structurants :

- inscrivent l'ensemble des travaux dans le projet général du mandat ;
- concourent à donner du sens à l'action ;
- permettent l'atteinte de l'objectif de la mandature : **présenter, partager et promouvoir la vision ambitieuse, structurée et cohérente du CESR pour le développement régional.**

Pour prendre en compte les évolutions, une révision de ces orientations sera faite à la mi-mandat.

⊗ Notre ambition pour le Nord/Pas de Calais : un développement régional durable en repérant et en accompagnant les ruptures et en anticipant, favorisant et maîtrisant les mutations.

Dans un contexte mondial en constante évolution, le Nord/Pas de Calais, peut-être plus encore que d'autres territoires, est confronté à une série de **ruptures** technologiques, économiques, sociales, sociétales, environnementales, institutionnelles....

Ces ruptures doivent être anticipées, repérées et accompagnées afin d'en tirer les bénéfices et d'en limiter les effets pervers.

Par ailleurs, certaines mutations sont souhaitables, mais parfois freinées par des verrous structurels, culturels ou comportementaux. Ces mutations stratégiques pour notre région peuvent être identifiées : l'entrée dans une société et une économie de la connaissance, la montée de défis environnementaux, le défi démographique, les enjeux du positionnement européen et international du Nord – Pas de Calais, etc...

Des réponses sont d'ores et déjà apportées par les différents schémas régionaux que le CESR doit, dans le cadre de ses analyses et de ses préconisations, prendre en compte et alimenter.

↳ Au delà, le CESR, en se saisissant pleinement de sa vocation à alerter et interpeller les décideurs et les habitants sur les enjeux régionaux, entend :

- repérer et proposer des **stratégies efficaces d'accompagnement** des ruptures ;
- promouvoir les **leviers de développement prioritaires** identifiés comme facteurs de progrès et d'avenir ;
- favoriser l'**appropriation** de ces mutations par la société régionale dans son entier.

☒ Notre axe de travail pour le mandat : Concilier performance et cohésion en Nord- Pas de Calais

En choisissant un tel axe pour structurer ses travaux, le CESR affiche sa conviction que :

- la voie d'un développement régional durable réside dans la conciliation de la performance (économique, sociale, environnementale) et de la cohésion (sociale, sociétale, territoriale) ;
 - cette conciliation est possible et nécessaire dans tous les domaines (développement économique, cohésion sociale, formation, équité territoriale, environnement, cadre de vie, dialogue social...).
- ⇒ **La cohésion ne s'entend donc pas comme un facteur visant à limiter les effets négatifs de l'évolution économique, sociale et sociétale, mais bien comme élément constitutif de la performance.**

Face à des indicateurs régionaux souvent peu favorables au Nord/Pas de Calais, le CESR affiche sa volonté d'une approche novatrice du développement régional pour permettre au Nord/Pas de Calais de :

- Rejoindre la moyenne des régions françaises sur les indicateurs fondamentaux (santé, éducation, emploi, création de richesses....) .
- Inscrire notre région dans la voie d'un développement durable, entreprenant et solidaire en identifiant et en se saisissant des axes ou leviers de développement prioritaires qui lui permettront de se démarquer sur un certain nombre d'indicateurs avancés.

☞ **Les travaux du CESR, dans le cadre des auto-saisines, s'inscriront dans les axes structurants indissociables suivants :**

- **Performance et cohésion sociale**
- **Performance et cohésion territoriale**

☞ Outre les domaines spécifiques en relation avec leur sujet, les rapports aborderont **les 5 thématiques transversales** que le CESR a définies comme éléments incontournables et communs d'analyse des problématiques abordées : emploi, durabilité, égalité des chances, transfrontalier et jeunesse.

Ces axes structurants seront déclinés au sein des différentes commissions pour l'ensemble des travaux du CESR, en veillant à la construction et l'appropriation d'une culture commune entre les conseillers.